

LAMASTRE,
Le 3 septembre 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Communautaire qui se réunira :

**Le jeudi 10 septembre 2026
à 19 heures 30
en mairie de Saint Barthélemy Grozon**

L'ordre du jour sera le suivant :

- * Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026
- * Lecture des décisions prises par Monsieur le Président
- * Lieu de réunion des prochains conseils communautaires
- * Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour l'année 2026
- * Convention de partenariat avec l'Association La Ribambelle
- * Convention de mise à disposition d'un dispositif « HUPI » de vision intelligente des flux de circulation sur la Dolce Via
- * Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Lamastre pour la voirie 2025
- * Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Lamastre pour la voirie 2026
- * Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint Basile pour la voirie 2026
- * Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Gilhoc sur Ormèze pour la voirie 2026
- * Convention pour le versement d'un fonds de concours par la commune de Saint Prix pour la voirie 2026
- * Participation au financement de la protection sociale complémentaire
- * Versement de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises
- * Versement de subventions dans le cadre du soutien aux TPE
- * Décision modificative n°1 Budget Principal
- * Questions diverses

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean-Paul VALLON
Vice-Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche

